# LA PECHE DU MERLU AU FILET MAILLANT SUR LES COTES FRANÇAISES DE L'ATLANTIQUE

par Jean-Claude QUERO

Au cours de l'année 1966, une nouvelle technique s'est développée le long des côtes françaises de l'Atlantique : la pêche du merlu au filet maillant ou filet droit. Pendant les premiers mois, ses rendements, bien supérieurs à ceux du chalut, lui ont attiré un grand nombre d'artisans dans presque tous les ports du golfe de Gascogne. Cette évolution rapide a provoqué des réactions diverses dans le monde de la pêche, en particulier de violentes critiques de la part des tenants des techniques traditionnelles.

Les deux arguments invoqués le plus souvent étaient les suivants : le filet maillant achève l'œuvre des arts traînants en allant capturer sur les fonds inaccessibles aux chalutiers, les derniers reproducteurs qui s'y sont réfugiés; en cas de perte (et cela est assez fréquent), il continue à pêcher indéfiniment - et donc à détruire - sans profit pour personne. Un autre danger que les usagers ne réalisaient pas, préoccupait les biologistes : cette transformation de l'artisanat se traduisait par une augmentation sensible de l'effort de pêche sur les plus gros merlus. Comme ces derniers ne représentent plus dans le golfe de Gascogne qu'une faible partie d'un stock surexploité, il était à craindre que la multiplication des filets droits, sur des lieux de pêche limités, n'entraîne localement un effondrement des rendements et condamne ainsi cette nouvelle technique.

En revanche, d'autres arguments étaient avancés en sa faveur : elle ne dégrade pas les fonds; elle pratique une pêche sélective qui n'intéresse que les grands individus ayant déjà eu la possibilité de se reproduire.

La polémique n'a pas empêché le développement des filets maillants; en janvier 1967 plus de soixante navires pratiquaient cette pêche, mais très vite les apports ont diminué en quantité et en qualité. Elle a subi alors une désaffection aussi brusque que l'avait été son extension. La plupart des artisans l'abandonnent, certains définitivement pour reprendre le chalut, d'autres temporairement au moment de la campagne thonière. A la fin de celle-ci, dans le courant de l'automne, un certain nombre d'unités tentent un nouvel essai. Cette reprise est plus ou moins marquée selon les ports, mais les résultats sont inférieurs à ce qu'ils étaient l'année précédente.

Dix-huit mois après le début de son extension, il nous a semblé intéressant de reprendre l'étude de cette pêche en retraçant son historique, en analysant l'évolution de ses rendements et la composition de ses captures. Nous essaierons ainsi de préciser ses avantages et ses dangers et d'estimer les possibilités qu'elle peut encore présenter dans le golfe de Gascogne.

### I. — HISTORIQUE.

Les Portugais et les pêcheurs espagnols de la région de Vigo utilisent depuis longtemps le filet maillant pour capturer le merlu sur les fonds rocheux non chalutables. En Espagne, cette technique s'étend progressivement aux côtes cantabriques. En France, quelques artisans s'y intéressent et les premiers essais sont effectués en mars et avril 1964 dans le cadre du Plan de relance des pêches maritimes. Le « Holola » de Saint-Jean-de-Luz, navire de 60 ch, opère sur des fonds de 135 à 180 m

aux accores du Gouf de Cap Breton. Sa meilleure journée lui rapporte 741 kg de poisson vidé dont 312 kg de merlu. Ces résultats sont prometteurs, mais les lieux de pêche sont fréquentés par un grand nombre de ligneurs de Saint-Jean-de-Luz, Fontarrabie, Bermeo, etc.; leur hostilité entraîne l'arrêt de cette expérience.

En février 1966, le « Kael-Coz » d'Audierne (160 ch, équipage de 9 hommes) arme au filet maillant. En avril et mai, il fait de très belles ventes à la criée de Lorient (pêche totale : 1 540 kg le 16/4; 5 465 kg le 3/5; 8 170 kg le 24/5) puis désarme pour reprendre son activité habituelle, la

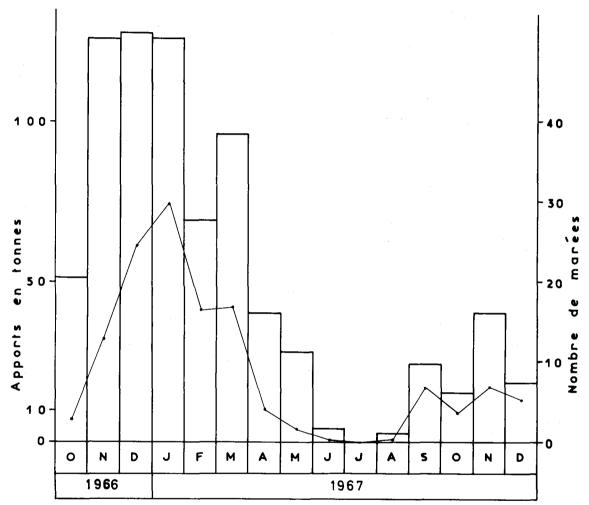


Fig. 1. — Evolution de la pêche au filet droit à Lorient. Les rectangles représentent les apports totaux; la courbe, le nombre des marées.

pêche du thon. Incités par ces résultats, quelques artisans s'apprêtent à l'imiter et une usine française (les établissements Le Drezen) commence, au mois de mai, la fabrication de filets comparables à ceux des Portugais.

En l'espace de quelques mois, de la fin de l'été au début de l'hiver, plus de 90 artisans ont essayé le filet maillant (à Douarnenez, Audierne, Guilvinec, Concarneau, Lorient, Gâvres, Groix, Etel, Quiberon, Les Sables-d'Olonne, l'île d'Yeu, La Rochelle). Les premiers résultats sont remarquables, les rendements bien supérieurs à ceux obtenus au chalut. Le merlu représente plus de 50 % des apports, sa conservation est excellente et son prix de vente supérieur à la moyenne.

A Lorient (figure 1), le mouvement est relancé par les ventes du « Paciflore » d'Etel (126 tx, 400 ch). Après 10 jours de pêche sur le plateau de Rochebonne, il débarque, le 3 octobre, 8 150 kg de poisson, le 12, après 5 jours de mer, 10 290 kg; le merlu représente respectivement 3 000 kg et 3 300 kg. C'est alors un engouement général. Au cours du mois d'octobre, 50 tonnes de poisson sont débarquées pour sept marées, plus de 100 en novembre pour 32 sorties. Mais les difficultés ne tardent pas à apparaître et les rendements baissent. La pêche se révèle difficile à pratiquer par mauvais temps. L'entretien du matériel est onéreux, les filets étant fréquemment déchirés par les squales, perdus

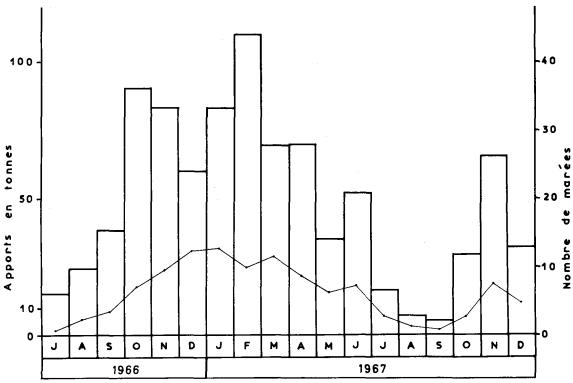


Fig. 2. — Evolution de la pêche au filet droit à La Rochelle. Les rectangles représentent les apports totaux; la courbe, le nombre des marées,

sur les fonds rocheux et parfois même emportés par les courants. De novembre à janvier, les apports ne croissent plus et culminent au voisinage de 120 tonnes malgré l'augmentation de l'effort de pêche (32 marées, puis 61 et 74). A partir de février, les navires commencent à désarmer; il n'en reste plus qu'un en juin. A la fin de l'été, les excellents résultats de l'année précédente incitent un petit nombre d'artisans à tenter une nouvelle expérience, mais les pêches sont surtout constituées de squales et quelquefois de lieus jaunes et de dorades; il y a peu ou pas de merlu. Au cours du mois de novembre 1966, 125 903 kg avaient été capturés au filet maillant pour une valeur de 405 594 F et un prix moyen de 3,23 F le kg; en novembre 1967, seulement 40 260 kg sont débarqués pour une valeur de 116 263 F et un prix moyen de 2,90 F.

A La Rochelle la pêche a commencé trois mois plus tôt avec deux marées du « Bijou » (15,2 t), mais elle n'a pas pris autant d'ampleur. La figure 2 indique son évolution pendant un an et demi. Là aussi les quantités débarquées augmentent (15 t en juillet 1966, 25 t en août, 39 t en septembre), culminent (91 t en octobre), puis diminuent (83,5 t en novembre, 60 t en décembre), mais dans ce port, une forte reprise consécutive à la recherche de nouveaux fonds de pêche se manifeste à partir du mois de janvier (83 t) et c'est en février que les plus grandes quantités de merlu sont débarquées (49,3 t pour 110,5 t d'apports). Au cours des mois suivants la pêche décline fortement; les navires

reprennent progressivement leurs activités antérieures. En septembre il ne reste qu'une unité qui débarque 6 t pour deux marées. La presque totalité des artisans qui réarmeront au filet maillant en automne 1967 pêchent le thon de juin à octobre-novembre; à la fin de cette activité saisonnière ils

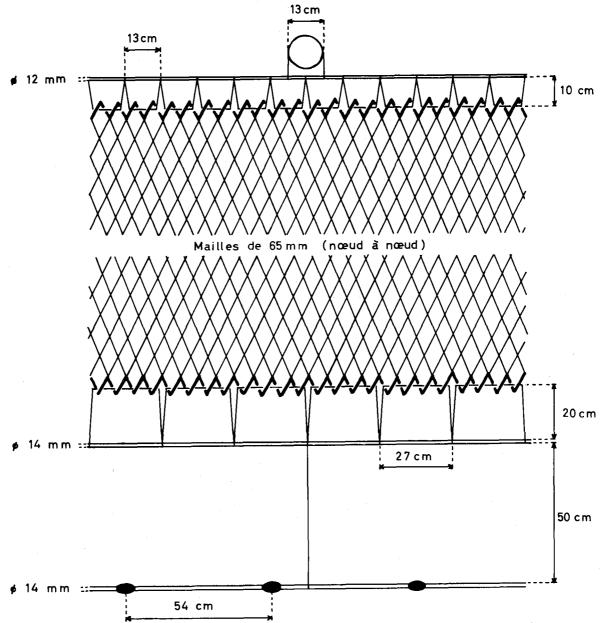


Fig. 3. — Filet à merlu utilisé sur les côtes françaises de l'Atlantique.

tentent un nouvel essai, mais pour la plupart en pratiquant simultanément une autre pêche (palangres). Les apports augmentent; en octobre, 29,5 t sont débarquées pour sept sorties; en novembre, 65,3 t pour 19 marées; ces résultats sont cependant inférieurs à ceux de l'année précédente.

L'évolution est à peu près la même dans les autres ports et au début de l'année 1968 un nombre assez restreint d'artisans pratiquent encore cette technique sur l'ensemble des côtes françaises de l'Atlantique.

#### II. - MATERIEL ET TECHNIQUES.

### 1) Les navires.

La reconversion au filet maillant a affecté différents types de navires; ce sont le plus souvent des artisans aux activités saisonnières; ainsi, à Audierne principalement, des langoustiers-thoniers de 30 à 50 tx; à Gâvres, à Quiberon, des chalutiers ou des chalutiers-sardiniers de 20 à 40 tx; à Etel, des chalutiers dont la majorité jaugent entre 110 et 120 tx; à l'île d'Yeu, des palangriers (10 à 30 tx) et des chalutiers-thoniers (40 à 50 tx et quelques-uns de 80 à 100 tx); à La Rochelle, de petits chalutiers et même une unité de la flottille hauturière le « Maire Jean Guiton » disparu depuis. Tous ces navires subissent quelques aménagements; la plage arrière est transformée en une plate-forme longue de 3 à 4 mètres où les filets sont disposés avant le mouillage. La plage avant est dégagée et divers systèmes sont adoptés pour faciliter les manœuvres de relevage.

### 2) Les filets.

Sur la côte atlantique française le filet employé est du type portugais (M. Bonnet, Science et pêche nº 163) mais quelques modifications lui ont été apportées, aussi reprendrons-nous sa description.

La nappe mesure 100 m étirée (750 mailles) sur 50 ou 66 et surtout 70 ou 80 mailles en hauteur. Le côté de la maille est de 65 mm; quelques essais ont été effectués avec du 60 mm mais les filets étaient rapidement colmatés par les chinchards. Les alèzes sont en nylon câblé de 3 330 m au kg; les nœuds sont doubles pour éviter les glissements.

Le montage est effectué sur deux ralingues en polypropylène ou en polyéthylène de 50 m; le sens du filet leur est perpendiculaire. La ralingue supérieure a un diamètre de 12 mm. Les compas d'armement y ont 13 cm d'ouverture et 35 cm de longueur; il y a 2 mailles prises par compas. Cette monture a été adoptée afin d'éviter que les flotteurs (11 boules en polystyrène de 130 mm de diamètre) ne s'engagent comme cela est fréquent sur les filets portugais. La ralingue inférieure mesure 14 mm de diamètre. Les compas y font 27 cm d'ouverture et 130 cm de longueur, l'on compte 4 mailles par compas. Le lestage est assuré par 94 plombs en olive de 200 g chacun. De plus en plus souvent, comme le montre la figure 3, les plombs sont montés d'une façon différente, sur une troisième ralingue reliée à la précédente par des entremises de 50 cm distantes entre elles de 2,5 à 3 m. Dans ce cas les compas ne font plus que 70 cm de longueur et deux plombs sont ajoutés pour compenser la flottabilité du polypropylène supplémentaire. Ce dispositif permet d'éviter bon nombre de déchirures dues aux aspérités du fond.

Selon le tonnage des navires, l'armement comprend 25 à 100 nappes; ce nombre est allé généralement en augmentant au cours de la période étudiée.

# 3) Techniques de pêches.

Les filets sont groupés par filières de 15 à 20. Pendant la mise à l'eau le navire fait route à une vitesse moyenne de 2 nœuds; il faut environ 5 minutes pour caler une filière. Cette opération se fait généralement en fin d'après-midi, la récupération le lendemain dès le lever du jour.

Les manœuvres de relevage diffèrent plus ou moins selon l'armement du navire. Habituellement celui-ci travaille vent debout ou au plus près. Dans le cas le plus simple (fig. 4), le filet est viré au « dadain » par palanquées, la nappe étant bossée à la lisse à chaque fois. Cette technique est lente et la plupart des unités se sont équipées d'un appareil de relevage (poulies à chicane à l'avant, poulie mécanique ou hydraulique) facilitant le travail des hommes et augmentant la rapidité des manœuvres. La figure 5 représente un navire utilisant une poulie hydraulique. Dans ce cas la bouée et son flotteur étant récupérés à l'aide d'une gaffe, les orins sont virés au « guindeau » par l'intermé-

diaire d'un rouleau placé sur la lisse. Le moment venu les gueuses sont larguées ainsi que l'orin de filet (il existe souvent un système d'attache rapide) puis la nappe est introduite dans la poulie et virée

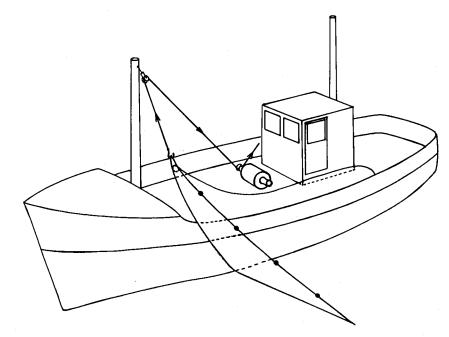


Fig. 4. — Système de relevage simple par palanquées.

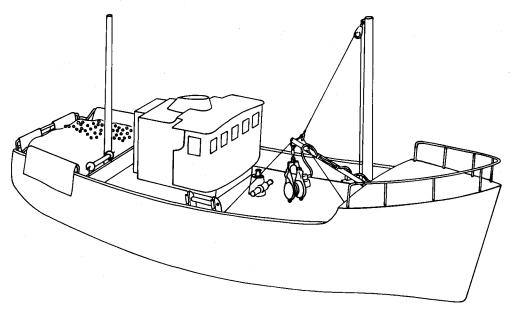


Fig. 5. — Navire artisan équipé pour la pêche au filet droit. Le relevage est effectué par une poulie hydraulique. Les nappes sont filées par l'arrière et virées par tribord avant.

à bord. Cette technique, si elle offre un gain de temps et de main-d'œuvre, présente plusieurs inconvénients : lorsque les poissons capturés sont trop nombreux ou trop gros (taupes), ils ne peuvent passer dans certaines poulies; en outre ce système est d'un emploi difficile par mauvais temps ou

par grands fonds et provoque des déchirures dans la nappe. Dans ces cas-là beaucoup d'artisans préfèrent revenir au virage par « palanquées », quelquefois à l'aide d'un simple rouleau non moteur sur l'avant.

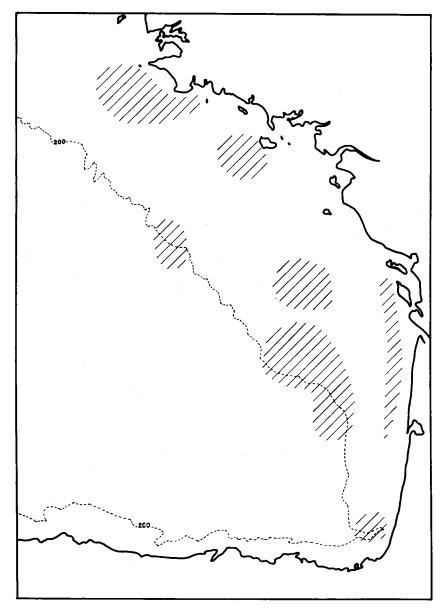
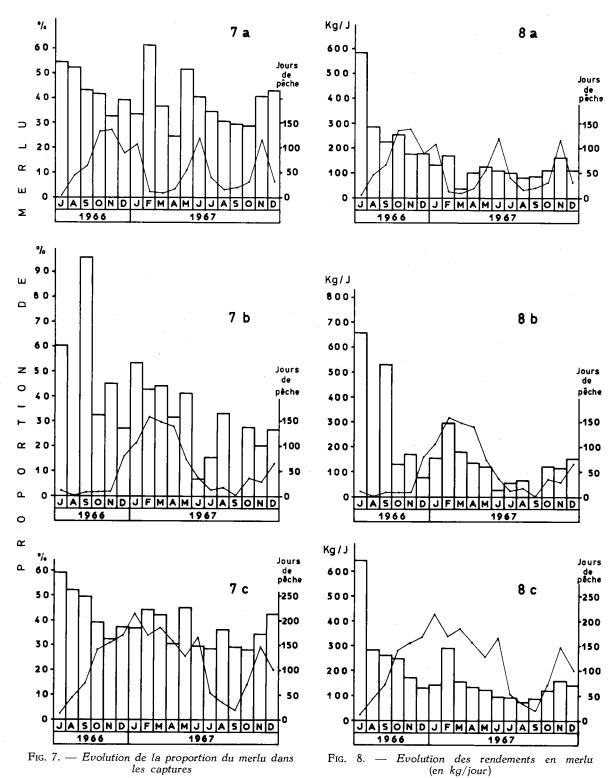


Fig. 6. — Principaux lieux de pêche fréquentés par les pêcheurs au filet droit ayant vendu à la Rochelle.

## 4) Les lieux de pêche (fig. 6).

Les apports débarqués à La Rochelle proviennent surtout du plateau de Rochebonne (70 à 110 m), d'une zone comprise autour du « Fer à cheval » (100 à 500 m) et de la fosse de Cap Breton (100 à 500 m). Sporadiquement quelques essais ont été tentés en plusieurs autres endroits : SO d'Ar Men, de Penmarch (70 à 130 m), plateau de Belle-Ile (70-100 m), plateau de l'Ile d'Yeu (55-130 m), côte de l'Ile d'Yeu à Arcachon, ainsi que parfois, le long des côtes espagnoles et



a : apports provenant du nord du  $46^{\circ}$  parallèle - b : apports provenant du sud du  $46^{\circ}$  parallèle - c : totalité des apports rochelais.

portugaises. Les fonds trop accidentés pour être chalutables sont particulièrement recherchés, la concurrence avec les techniques traditionnelles ayant souvent été la cause de perte de filières, draguées par les chaluts.

#### III. - LES CAPTURES.

C'est essentiellement l'analyse des captures qui va permettre de comprendre l'évolution de cette pêche et d'apprécier les avantages et les dangers qu'elle présente. Pour y parvenir, il est nécessaire de disposer de statistiques de pêche précises et détaillées. Cette étude est limitée au port de La Rochelle qui est actuellement le seul pour lequel on possède les données indispensables.

NOM	DÉFINITION COMMERCIALE	L.T. MOYENNE CM	GROUPES D'AGE	
Friture ou « chon 3 »	100 à 300 g	34,1	III-IV-V	
Petit merluchon ou « chon 2 »	300 à 700 g	43,6	IV-V-VI	
Moyen ou « chon 1 »	700 à 1000 g	52,4	V-VI-VII	
Tout venant ou « T V»	1 000 à 1 500 g	58,9	VI-VII-VIII	
Triage ou « Tri »	1500 à 2000 g	66,5	VI-VII-VIII-IX	
Merlu ou « Lu »	2000 à 5000 g	75,6	VII-VIII-IX-X	
Merlu gros ou « Gros Lu »	au-dessus de 5 000 g	92,8	IX-X et +	

Tabl. 1. — Catégories commerciales de merlu à La Rochelle en 1966 et 1967.

### A — Les données brutes : poids et catégories commerciales.

- 1) Proportions du merlu dans les captures (fig. 7). Au cours des trois premiers mois la proportion du merlu dans les apports a été de 52,4 %, alors que pour les chalutiers hauturiers elle était de 46,5 % en 1966 et 49 % en 1967, mais sur chaque lieu de pêche elle a diminué assez rapidement. Dans le courant de 1967 elle est fréquemment devenue inférieure à 31,5 %, pourcentage calculé sur la totalité du poisson débarqué à La Rochelle par les navires de toutes classes au cours de la même année. Cette diminution est beaucoup plus sensible au sud du 46° parallèle (fig. 7 b) qu'au nord de celui-ci (fig. 7 a). Si l'on considère l'ensemble des captures (fig. 7 c) à partir d'avril 1967, la proportion moyenne s'établit aux environs de 34 %.
- 2) Les rendements en merlu. Au cours de la période étudiée la diminution des rendements est encore plus nette; supérieurs à 500 kg de merlu par jour de pêche au cours des premières marées, ils ont baissé plus ou moins régulièrement pour se stabiliser autour de 120 kg/jour à partir d'avril 1967 (fig. 8 c); il faut noter que les valeurs élevées de février 1967 (fig. 8 b et 8 c) correspondent à l'exploitation d'un secteur non fréquenté jusqu'alors par les filets droits (accores au nord et au sud du « Fer à cheval »).
- 3) Composition des captures. À la criée de La Rochelle, les merlus vidés sont triés selon leur poids en un certain nombre de catégories commerciales (tableau 1). Il est donc possible d'avoir ainsi une idée assez précise de la composition des captures.

La figure 9 indique en pourcentage des poids cette composition pour les chalutiers hauturiers, les chalutiers artisans en 1966 et les filets droits en 1966 et 1967. On remarque que les captures de

ces derniers sont essentiellement composées d'individus de grande taille, seuls retenus par le maillage utilisé. Les catégories « Merlu » et « Gros Merlu » représentent 93,60 % du merlu en 1966, 84,41 % en 1967, alors qu'ils ne constituent respectivement que 16,25 % et 4 % pour les chalutiers hauturiers et les artisans. Toutefois on observe certaines différences entre 1966 et 1967, la proportion des deux

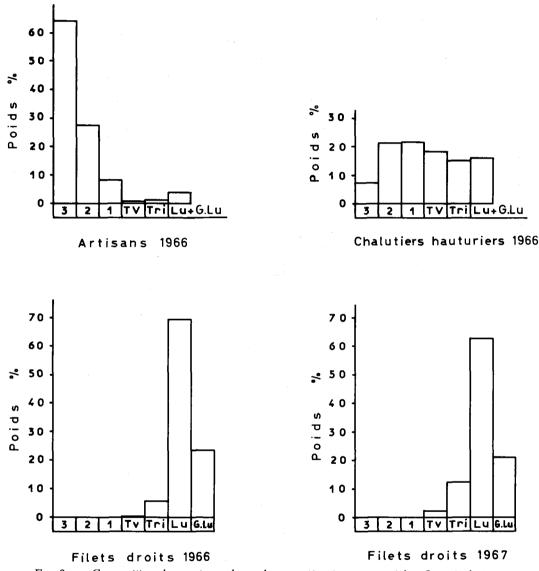


Fig. 9. — Composition des captures de merlu en catégories commerciales. Les résultats sont exprimés en pourcentages des poids.

plus grandes catégories ayant diminué au profit du « Triage » et du « Tout venant ». Pour préciser si cette évolution est consécutive à une augmentation du nombre des individus les plus petits ou à une diminution des plus grands, on considérera non plus des pourcentages mais les rendements journaliers. Sur la figure 10 on a porté en traits pleins les rendements en merlus de toutes catégories et en pointillés ceux en « Lu » et « Gros Lu » réunis: l'espace entre les deux courbes représente donc les quantités de « Triage » et de « Tout venant ». Nous voyons que s'il y a eu une certaine augmentation de ces deux dernières catégories, ce qui est surtout marqué c'est la diminution d'abondance

des plus grands merlus. On constatera, toutefois, une certaine stabilisation à partir de mars 1967. L'anomalie de février 1967 correspond au début de l'exploitation des fonds du « Fer à cheval ».

L'analyse précédente, malgré son caractère sommaire, permet de mettre en évidence un certain nombre de points importants.

- Si en 1967 on ne constate pas de relation immédiate entre l'intensité de la pêche et les différents facteurs que nous venons d'étudier, c'est-à-dire, si aux efforts de pêche élevés ne correspondent pas des rendements faibles et inversement, en revanche, une telle relation a existé au début de

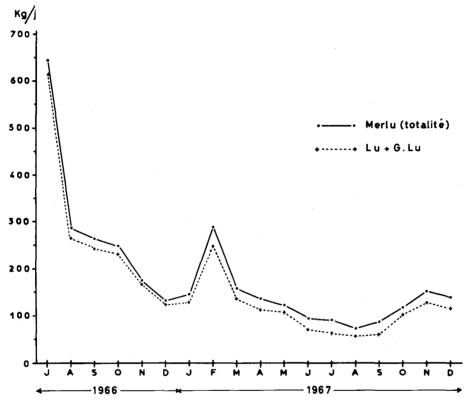


Fig. 10. — Evolution des rendements en merlu de juillet 1966 à décembre 1967.

l'exploitation en 1966; on a vu, en effet, les rendements (notamment ceux des plus gros merlus) ainsi que la proportion du merlu dans les captures diminuer au fur et à mesure que le nombre des filets droits augmentait.

- En comparant les résultats des trois premiers mois à ceux de la période allant d'avril à décembre 1967, on voit que le travail des filets maillants, avec l'intensité qu'il présentait alors, a provoqué une baisse du tiers dans la proportion du merlu ainsi qu'une forte diminution des rendement (dans le rapport de 5 à 2 pour l'ensemble des catégories commerciales et de 3 à 1 pour les catégories « Merlu » et « Gros Merlu ».

Toutes ces constatations laissent penser que les merlus exploitables par les filets droits, en particulier ceux qui se trouvent sur les fonds non chalutables, ne représentent qu'une faible partie du stock total. En d'autres termes, il n'existe pas sur ces fonds une fraction du stock suffisamment importante pour permettre un grand développement de ce type de pêche; une augmentation soutenue de l'effort de pêche se traduirait inévitablement par une nouvelle chute des rendements.

### B — Les résultats exprimés en nombres de poissons : bilan pour le stock.

Pour progresser dans notre analyse, il convient de raisonner maintenant non plus sur des poids et des catégories commerciales, mais sur des nombres de merlus et des classes d'âge. Cette conversion a été effectuée et les résultats sont présentés en pourcentages sur la figure 11.

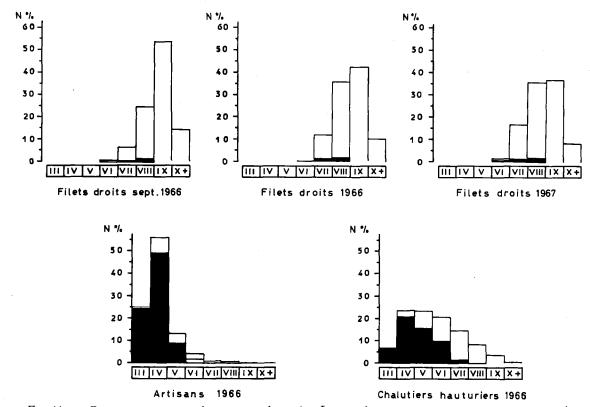


Fig. 11. — Composition en âges des captures de merlu. Les résultats sont exprimés en pourcentages des nombres de poissons. En noir, la proportion d'immatures.

Les graphiques 11 a, b et c montrent avec plus de précision que précédemment quelle a été l'évolution de la composition des captures. Les individus âgés de 9 ans et plus qui constituent 67,9 % du total au cours d'une des premières marées, n'en représentent plus que 52 % sur l'ensemble de l'année 1966 et 45,6 % en 1967.

Par ailleurs, le pourcentage d'immatures, c'est-à-dire d'individus n'ayant pas encore eu la possibilité de se reproduire a été porté en noir sur ces figures. On constate qu'ils ne représentent que 4 % du nombre des merlus pêchés par les filets droits alors que cette proportion est respectivement de 84 % et 54 % pour les chalutiers artisans et les chalutiers hauturiers (fig. 11 b et 11 c).

Le principal intérêt de cette nouvelle expression des résultats réside dans le fait qu'elle permet de chiffrer les gains et les pertes pour le stock, provoqués par la reconversion au filet maillant d'un chalutier artisan. Nous avons vu en effet, qu'une grande partie des navires qui utilisent ces filets pratiquaient auparavant la pêche au chalut au moins pendant une partie de l'année. Lorsqu'un artisan se reconvertit définitivement, l'arrêt de son activité de chalutier épargne la première année un certain nombre de merlus et de merluchons. La deuxième année il en est de même, mais aux gains pour le stock vont s'ajouter les survivants des poissons qui ont été épargnés l'année précédente et ainsi de suite. De la même façon, la pratique du filet droit entraîne un apprauvrissement progressif des classes les plus âgées. Au bout de quelques années, un nouvel état d'équilibre est atteint et il

sera possible d'en dresser le bilan, si l'on connaît le taux de mortalité de l'espèce étudiée puisque c'est lui qui détermine la proportion de survie des poissons épargnés. Un travail antérieur de M. MÉRIEL-BUSSY a montré que le taux de mortalité des merlus dans le golfe de Gascogne est actuellement voisin de 56 % à partir de leur 3º année; cela signifie que sur 100 merlus de 3 ans, il n'en restera plus que 44 l'année suivante lorsqu'ils auront atteint 4 ans, 19 deux ans après et ainsi de suite. Nous avons donc effectué les calculs pour 100 jours de pêche d'un chalutier artisan et d'un filet droit. Les chiffres sont présentés dans le tableau 2.

Classes d'age	Nbre de Merlus pêchés par un artisan en 100 jours	Nbre de Merlus pêchés par un filet droit en 100 jours	Gains pour le stock après stabilisation	PERTES pour le stock après stabilisation	Bilan en nombre	Bilan en poids (kç
III	4 121		4 121		+ 4 121	+ 68
IV	9 323		13 425		+ 13 425	+ 496
V	2 216		8 123		+ 8 123	+ 511
VI	682	100	4 256	100	+ 4 156	+ 46
VII	154	1 239	2 027	1 283	+ 744	+ 1 39
VIII	83	2 963	975	3 528	2 553	- 612
IX	54	4 349	483	5 901	5418	<u> </u>
X et plus	5	2 530	388	9 153	8 765	$\frac{-283}{}$
TOTAL	16 638	11 181	33 798	19 965	+ 13 833	32 82

Tabl. 2. — Gains et pertes pour le stock provoqués par la reconversion au filet droit d'un chalutier artisan. L'évaluation a été faite pour 100 jours de pêche.

L'examen de ce tableau permet de faire plusieurs constatations :

la reconversion d'un navire entraı̂ne un accroissement du nombre des merlus de 3 à 7 ans mais une diminution des poissons de 8 ans et plus,

en ce qui concerne le bilan général, le stock s'enrichit en nombre d'individus, mais s'appauvrit en poids, car le déficit porte sur les spécimens les plus gros,

sachant que les femelles de merlu atteignent leur maturité vers 7 ans, il apparaît que les jeunes individus épargnés par la transformation d'un chalutier artisan, ne fournissent pas assez de femelles en état de se reproduire pour compenser les destructions dues à sa reconversion en filet droit,

enfin, si l'on ne considère plus le stock dans son ensemble, mais seulement les classes d'âge sur lesquelles porte la pêche au filet maillant (6 ans et plus), on voit que le bilan est négatif aussi bien pour les nombres que pour les poids. On peut donc craindre que les rendements de cette pêche tendent encore à diminuer au cours des années à venir, jusqu'à ce que l'équilibre soit atteint.

#### CONCLUSION.

La pêche au filet maillant a suscité beaucoup d'enthousiasme à ses débuts; son extension a soulevé bien des critiques. L'expérience acquise après dix-huit mois de pratique, les résultats de cette analyse ainsi que les observations effectuées dans d'autres pays vont nous permettre de conclure.

Sur le plan économique, les avantages du filet droit ont été surestimés. L'un des principaux semblait être de capturer en abondance des poissons de belle taille et de valeur marchande élevée, mais la baisse des rendements survenue au bout de quelques mois lui a fait perdre une grande partie de sa réalité. De plus, le matériel utilisé et son entretien se sont révélés nettement plus oné-

reux que dans la pêche au chalut. Ainsi beaucoup d'artisans ont-ils renoncé à cette technique, ne l'estimant plus rentable dans ces conditions.

En ce qui concerne son influence sur l'évolution du stock de merlus, le filet droit peut présenter certains dangers; ce ne sont pas toujours ceux dont on a le plus parlé. Quelques-uns ont perdu de leur importance, du fait de la régression de ce genre de pêche, mais d'autres ont gardé leur actualité. Nous résumerons donc les principales critiques formulées par les professionnels, les risques mis en évidence par notre étude et nous essaierons de les apprécier.

Action des filets perdus. Des observations effectuées en Islande, où existe une pêche semblable pour la morue, ont montré que les filets perdus se colmatent et s'emmêlent rapidement sous l'action des courants, perdant ainsi tout pouvoir destructeur. Les craintes manifestées à ce sujet ne sont donc pas confirmées.

Destruction accrue des reproducteurs. C'est le principal reproche émis à l'encontre du filet maillant. Les détracteurs craignent que la diminution du nombre des géniteurs n'ait une influence sur l'abondance des générations qui en sont issues. Le risque ne peut être complètement exclu, car, pour le merlu, on manque de données sur ce point, mais il faut insister sur le fait qu'une telle influence n'a jamais été décelée chez les espèces mieux étudiées : la diminution du nombre d'œufs semble compensée par une plus grande survie des larves. Par ailleurs on ne doit pas perdre de vue qu'en 1967 à La Rochelle le nombre des reproducteurs pêchés par les filets droits n'a représenté que 2 % du nombre total des adultes débarqués dans ce port. La proportion est donc très faible et le risque négligeable.

Appauvrissement du stock. La reconversion au filet droit des artisans chalutiers tend à appauvrir le stock de merlus en poids. Cela constituerait un danger et pourrait entraîner des répercussions sur les rendements des autres types de pêche si cette technique venait à se généraliser. Mais nous avons vu que même au maximum de son extension, le filet maillant n'a participé que pour une faible part aux captures totales de grands merlus. Aussi compte tenu de la désaffection actuellement marquée à son égard, il est peu vraisemblable qu'il puisse se développer assez pour devenir dangereux.

Perspectives d'avenir. Notre conclusion la plus pessimiste concerne l'avenir même du filet maillant dans le golfe de Gascogne. Les rendements et la composition des captures ont été très sensibles au développement, pourtant limité, de cette nouvelle technique. Cela traduit le peu d'importance des ressources en merlu susceptibles d'être ainsi exploitées sur les fonds non chalutables. Elles ne permettent aucune expansion d'une pêche qui, pour conserver une certaine rentabilité doit être pratiquée avec une intensité très réduite. Au début de 1967 une soixantaine de navires pratiquaient simultanément le filet droit; l'expérience a montré que c'était un nombre trop élevé. Sans être en mesure de fixer une limite à l'importance de la flottille, on doit souhaiter qu'elle ne dépasse pas son niveau actuel, soit une quinzaine de navires.